

AMBIANCE PISCINES

125 rue Gaston Perrier
38540 ST JUST CHALEYSSIN

Tél. : 04 72 71 40 98
Fax. : 04 72 70 30 56
Portable : 06 28 77 25 79
ambiancepiscines@orange.fr

MISE EN SERVICE PROCES VERBAL DE RECEPTION

Nom du client : Date de mise en service :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mise en service effectuée par :
Dimension et forme de la piscine :
Revêtement : Couleur :
Origine de l'eau :
Type de filtration : Traitement :
Chauffage :
Nettoyeur :
Présence d'un système de sécurité obligatoire : OUI / NON
Type :

Nota : ce procès verbal n'engage en aucun cas la responsabilité de la FNCESEL/CSIP.
Les garanties doivent être données par le constructeur signataire de ce procès verbal.

L'utilisation du présent document est strictement réservée aux membres de la FNCESEL/CSIP.

ETAT DES RESERVES

NATURE DES RESERVES :

TRAVAUX A EXECUTER :

La société **AMBIANCE PISCINES** et M. _____, conviennent que les travaux nécessités par les réserves ci-dessus seront exécutés dans un délai global de : _____ à compter de ce jour.

Fait en 2 exemplaires à _____ le _____

Signature du client
(lu et approuvé)

l'Agent technique de la société
**AMBIANCE
PISCINES**

CONSTAT DE LEVEE DE RESERVES

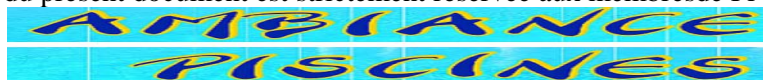
La société **AMBIANCE PISCINES** et M. _____ ci-dessus désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux malfaçons, omissions et imperfections concernées.

Fait en 2 exemplaires à : _____ le _____

Signature du client
(lu et approuvé)

l'Agent technique de la société
**AMBIANCE
PISCINES**

L'utilisation du présent document est strictement réservée aux membres de FNCESEL/CSIP



LES CONSEILS DE PREVENTION EQUIPEZ VOTRE PISCINE D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION NORMALISE.

Vous avez le choix entre quatre types d'équipements :

- Une barrière (norme NF P90-306)
- Ou
- Une alarme sonore de piscine (norme NF P90 – 307)
- Ou
- Une couverture (norme NF P90-308)
- Ou
- Un abri de piscine (norme NF P90-309)

VOS OBLIGATIONS :

Si votre piscine, enterrée ou semi-enterrée, est située en plein air, vous devez l'équiper d'un dispositif de sécurité aux normes.
Si vous faites construire une piscine, un dispositif conforme aux normes est obligatoire dès sa mise en eau, depuis le 1^{er} janvier 2004.
Si votre piscine a été construite avant le 1^{er} janvier 2004, vous avez jusqu'au 1^{er} janvier 2006 pour l'équiper.
Si vous louez votre maison, votre piscine doit être sécurisée depuis le 1^{er} mai 2004.

UN MATERIEL NORMALISE POUR EQUIPER VOTRE PISCINE

Une barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1.10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique.

Les barrières de protection doivent être réalisées, construites ou installées de manière à empêcher le passage d'enfants de moins de cinq ans sans l'aide d'un adulte, à résister aux actions d'un enfant de moins de cinq ans, notamment en ce qui concerne le système de verrouillage de l'accès, et à ne pas provoquer de blessure.

OU

Une alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin.

Les alarmes doivent être réalisées, construites ou installées de manière que toutes les commandes d'activation et de désactivation ne doivent pas pouvoir être utilisées par des enfants de moins de cinq ans.
Les systèmes de détection doivent pouvoir détecter tout franchissement par un enfant de moins de cinq ans et déclencher un dispositif d'alerte constitué d'une sirène .Ils ne doivent pas se déclencher de manière intempestive.

OU

Une couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin : volet roulant automatique, couvertures à barres, couverture tendue à l'extérieur des margelles, fond de piscines remontant.

Les couvertures doivent être réalisées , construites ou installées de façon à empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de cinq ans, à résister au franchissement d'une personne adulte et à ne pas provoquer de blessure.

OU

Un abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

Les abris doivent être réalisés, construits ou installés de manière à ne pas provoquer de blessure et être tels que, lorsqu'il est fermé, le bassin de la piscine est inaccessible aux enfants de moins de cinq ans.

ET SURTOUT :

PROTEGER VOTRE ENFANT, C'EST TOUJOURS GARDER L'OEIL SUR LUI .

Un dispositif de sécurité ne remplace pas la surveillance constante et active des adultes.

Quel que soit le type de votre piscine, ne laissez JAMAIS votre enfant tout seul et

Désignez un seul adulte responsable de la surveillance.
Equipez votre enfant de brassards, d'un maillot de bain à flotteurs ou d'une bouée adaptée à sa taille dès qu'il est à proximité de la piscine.
Posez à côté de votre piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.
Après la baignade, sortez tous les objets flottants : Jouets, bouées, objets gonflables et remettez en place votre dispositif de sécurité.
Apprenez à nager à votre enfant dès l'âge de quatre ans et faites lui prendre conscience du danger.
Formez-vous aux gestes qui sauvent.

Stockez les produits de traitements de l'eau hors de portée des enfants.



Le client reconnaît avoir pris livraison de sa piscine ce jour, déclare que la réception est prononcée avec effet à la date du : _____

- Sans réserves : il a en effet constaté le bon fonctionnement de tous les appareils livrés et la parfaite mise en place du revêtement et son étanchéité
- Assorties des réserves mentionnées dans le documents

Le client confirme avoir été informé avec précision des différentes opérations citées dans ce compte-rendu de mise en service et réception et a reçu toutes les instructions nécessaires au bon fonctionnement de sa piscine.

- Autre(s) document(s) :

Fait à : _____ le : _____

Signature du client
(lu et approuvé)

L'agent technique de la société

